

	COMITE DE LITIGE	BIO_LAB_PRO_Comité litige Version 2 04/02/2020
---	-------------------------	--

Contexte :

Les adhérents, producteurs et consommateurs, regroupés en groupes locaux accueillent les décisions de l'organe de labellisation, le Comité Territorial de Certification (CTC) et peuvent les contester pour différentes raisons.

Données d'entrée	Etape	Données de sortie	Commentaire
BIO_LAB_FOR_comité litige	1. Renseigner le document		Envoyer ou remettre le document à l'équipe salariée (animation, coordination et/ou direction)
	2. Retour de la saisie du comité de litige	BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	La direction ou en son absence la coordination transmet le formulaire renseigné au représentant du comité de litige (Le Président, cf Note Gouvernance))
Si informations manquantes ou litige trop peu documenté BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	3. Apport d'informations supplémentaires	BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	Le demandeur doit alors représenter une demande de comité de litige plus documentée
BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	4. Invitation du comité de litige	BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	Le Président convoque le comité de litige 15 jours avant sa tenue.
BIO_LAB_FOR_ComLit_convocation	5. Réunion du comité de litige	BIO_LAB_FOR_ComLit_décision	Le comité de litige se réunit et se prononce sur le litige présenté. Le formulaire complété doit être transmis maximum 30 jours après sa tenue au demandeur, aux membres du CA, du CTC
BIO_LAB_FOR_ComLit_décision	6. Actualisation documents		Selon le retour du comité de litige, les documents doivent être actualisés (délivrance de garantie, date de garantie, durée de conversion, durée de garantie,)